



## Laïcité et neutralité des agents du service public

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

Le MAA s'engage dans une démarche de double labellisation

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

Cette formation s'inscrit également dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique, qui mettent en avant la nécessité de formation des agents.

### OBJECTIFS:

- Mieux comprendre la notion de principe de laïcité
- Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

### PUBLIC CONCERNE:

Agents du MAA

### CONTENU PROPOSE:

- Apports théoriques : Notion de laïcité
- A travers des exercices interactifs, des mises en situations, plusieurs questions seront abordées :
  - Comment se positionner face à des situations professionnelles ?
  - Quelles réponses apporter face à certaines situations professionnelles ?

### INTERVENANTS:

Prestataire spécialisé

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

2 semaines avant la formation

### DATE:

Voir les **dates** sur le [site de l'INFOMA](#)

### DURÉE:

**1 jour** (1 jour ou 2 demi-journées)

### LIEU:

**Distanciel ou présentiel** en AC ( Paris ou Toulouse)

### NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM:

12 en classe virtuelle ou 15 en présentiel

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE:

Delphine Lasne : SG / SRH / BFCD

Cécile Sozet : INFOMA [cecile.sozet@agriculture.gouv.fr](mailto:cecile.sozet@agriculture.gouv.fr) 04 87 25 97 21

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF:

Béatrice Antoine : INFOMA [beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr](mailto:beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr) 03 83 49 94 12

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

242€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents :

- du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs),
- du MTES (y compris établissements publics rattachés)
- et des autres ministères.